

## Commune de SAINT-VICTOR

## Séance du 12 avril 2025

Le samedi 12 avril 2025 à 9 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

**Présents :** Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Tanguy ANTRESSANGLE, Jessica MOTTIN ; Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Bernard MAGNOULOUX.

**Absents :**

Jean-Marc COULAUD pouvoir à Agnès ORÈVE ; Axel CABLÉ.

## Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

Nombre de suffrages  
Exprimés :

Pour : 10

Contre : 2

Abstentions : 0

**Objet : Participation frais scolaires Lemps**

Monsieur Patrick MARGAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Vu l'absence d'école publique sur la Commune de Saint-Victor,

Vu le coût réel d'un élève à l'école publique de Lemps d'un montant de 1142,94 € par élève pour l'année scolaire 2023/2024.

Monsieur le Maire rappelle qu'un enfant de la Commune de Saint-Victor est scolarisé à l'école publique de Lemps

Après avoir délibéré, à 10 voix pour et 2 contre, le Conseil Municipal :

ACCEPTÉ le paiement des frais scolaires à l'école publique de Lemps d'un montant de 1 142,94 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le 15ème avenant à la convention du 27 novembre 2006.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire

Patrick MARGAND



Le Maire,

Alain MESBAH-SAVEL

